

GIE AXA Group Operations France
Groupement d'Intérêt Economique
Régi par l'Ordonnance du 23 septembre 1967
Capital : 700 euros
Siège social : 21, avenue Matignon – 75008 PARIS
351 151 196 R.C.S. PARIS
(ci-après le « **Groupement** »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 4 JUIN 2025

Le 4 juin 2025 à 10 heures, les membres du Groupement d'Intérêt Economique AXA Group Operations France se sont réunis en assemblée générale mixte par visioconférence, sur convocation faite par l'administrateur unique (ci-après « l'Assemblée »).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé LE HEN, administrateur unique du Groupement (le « Président »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les membres ou leurs représentants en entrant en réunion.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président, permet de constater que les membres suivants sont présents ou représentés :

1. AXA SA
2. Association Diffusion Services – ADIS, représentée par AXA SA
3. Avanssur, représentée par AXA SA
4. AXA Assurances IARD Mutuelle, représentée par AXA SA
5. AXA Assurances VIE Mutuelle, représentée par AXA SA
6. AXA Assurcredit, représentée par AXA SA
7. AXA Banque, représentée par AXA SA
8. AXA Banque Financement SA, représentée par AXA SA
9. GIE AXA France, représenté par AXA SA
10. AXA Wealth Services, représentée par AXA SA
11. GIE AXA, représenté par AXA SA
12. Juridica, représentée par AXA SA
13. La Mutuelle Phocéenne Assurance, représentée par AXA SA
14. Mutuelle Saint Christophe Assurances, représentée par AXA SA
15. Saint Christophe Prévoyance, représentée par AXA SA
16. GIE AXA Trésorerie Europe, représentée par AXA SA
17. AXA France IARD SA, représentée par AXA SA
18. AXA France VIE SA, représentée par AXA SA

Le Président rappelle que l'ensemble des documents et informations sont tenus à la disposition des représentants du Comité Social et Economique.

Le cabinet Ernst & Young, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de l'Assemblée permet de constater que sont présents ou représentés 18 membres, soit plus du quart des membres du Groupement pour l'assemblée générale ordinaire et plus du tiers des membres pour l'assemblée générale extraordinaire. Le quorum requis par le contrat constitutif pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires se trouvant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président a envoyé et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- une copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes
- la feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés
- les comptes annuels du Groupement
- le rapport de l'Administrateur Unique
- le rapport du Conseil de Surveillance
- le rapport du Commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- le projet de modification du contrat constitutif et du règlement intérieur du Groupement

Le Président rappelle que l'ensemble de ces documents a été adressé aux membres du Groupement ou tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prescrits par le contrat constitutif du Groupement.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- Pouvoirs pour les formalités

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification du contrat constitutif et du règlement intérieur

Le Président donne lecture à l'Assemblée des rapports de l'administrateur unique et du Conseil de Surveillance. Le Président donne également lecture du rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale des membres du Groupement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports de l'Administrateur Unique, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, approuve les comptes sociaux du Groupement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Modification du Contrat constitutif

L'Assemblée Générale des membres du Groupement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide la refonte du Contrat constitutif aux fins d'harmonisation avec la législation en vigueur et d'adopter en conséquence la nouvelle version du Contrat constitutif modifié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION
Modification du Règlement intérieur

L'Assemblée Générale des membres du Groupement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide la refonte du Règlement intérieur aux fins d'harmonisation avec la législation en vigueur et d'adopter en conséquence la nouvelle version du règlement intérieur modifié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale des membres du Groupement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'Administrateur Unique

AXA SA, membre du Groupement



M. Hervé LE HEN



Représenté par George STANSFIELD



G.I.E. AXA Group Operations France

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



G.I.E. AXA Group Operations France

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du G.I.E. AXA Group Operations France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du G.I.E. AXA Group Operations France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'administrateur unique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'administrateur unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Olivier Durand

Bilan au 31 décembre 2024

Actif	Montant brut 2024	Amortissements et dépréciations	Montant net 2024	Montant net 2023
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 076 546,78	6 923 888,78	152 658,00	213 062,29
Autres immobilisations incorporelles	5 968 558,97		5 968 558,97	5 989 359,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	13 045 105,75	6 923 888,78	6 121 216,97	6 202 421,29
Inst. tech. matériels et outillages industriels			-	-
Autres immobilisations corporelles	49 825 893,12	47 131 597,16	2 694 295,96	3 486 095,13
Immobilisations en cours	4 486,97		4 486,97	59 052,93
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-			
Total immobilisations corporelles	49 830 380,09	47 131 597,16	2 698 782,93	3 545 148,06
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	35 222,84		35 222,84	41 899,20
Autres immobilisations financières	4 040,00		4 040,00	-
Total immobilisations financières	39 262,84	-	39 262,84	41 899,20
Actif immobilisé	62 914 748,68	54 055 485,94	8 859 262,74	9 789 468,55
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	629 968,27	-	629 968,27	-
Clients et comptes rattachés	73 275 998,55		73 275 998,55	39 158 509,15
Autres créances	5 267 773,31		5 267 773,31	32 421 913,10
Total créances	78 543 771,86	-	78 543 771,86	71 580 422,25
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 869 908,50		1 869 908,50	13 726 021,22
Total Trésorerie	1 869 908,50	-	1 869 908,50	13 726 021,22
Charges constatées d'avance	1 727 802,04		1 727 802,04	684 170,75
Actif circulant	82 771 450,67	-	82 771 450,67	85 990 614,22
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Écarts de conversion actif	568,53		568,53	9 092,95
Comptes de régularisation	568,53	-	568,53	9 092,95
Total Actif	145 686 767,88	54 055 485,94	91 631 281,94	95 789 175,72

GIE AXA Group Operations France

Bilan au 31 décembre 2024

Passif	Montant net 2024	Montant net 2023
Capital social	700,00	700,00
Résultat de l'exercice	- 42 507,38	10 240,47
Provisions réglementées		
Capitaux propres	- 41 807,38	10 940,47
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 306 815,33	5 013 154,28
Provisions pour risques et charges	5 306 815,33	5 013 154,28
Emprunts et dettes auprès des ét. de crédit	380 438,15	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes. en cours		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	29 876 937,25	34 883 228,45
Dettes fiscales et sociales	38 961 215,98	36 838 094,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	0,00
Autres dettes	17 147 619,98	19 030 399,71
Dettes	86 366 211,36	90 751 722,52
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion de passif	62,63	13 358,45
Comptes de régularisation	62,63	13 358,45
Total Passif	91 631 281,94	95 789 175,72

Compte de résultat au 31 décembre 2024		
	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue : biens		
Production vendue : services	272 933 856,17	253 229 388,31
Chiffre d'affaires net	272 933 856,17	253 229 388,31
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortiss. et prov. - transfert de charges	3 790 244,39	3 318 391,64
Autres produits	2 755,78	106 437,50
Total des produits d'exploitation (I)	276 726 856,34	256 654 217,45
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	178 475 061,76	176 804 625,56
Impôts, taxes et versements assimilés	10 084 951,44	8 547 047,07
Salaires et traitements	54 963 071,39	45 774 879,54
Charges sociales	27 536 223,59	21 577 854,86
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 677 738,46	3 268 492,72
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	75 890,00	37 000,61
Total des charges d'exploitation (II)	272 812 936,64	256 009 900,36
Résultat d'exploitation (I - II)	3 913 919,70	644 317,09
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun:		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	9 543,13	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	20 972,05
Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobil.	465,92	637,83
Autres intérêts et produits assimilés	967 229,77	933 425,43
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change	76 109,93	1 392,04
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	1 043 805,62	935 455,30
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	476 078,42	268 389,18
Différences négatives de change	95 449,68	4 414,32
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	571 528,10	272 803,50
Résultat financier (V-VI)	472 277,52	662 651,80
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV+V-VI)	4 395 740,35	1 285 996,84
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 251 296,51	- 3 150 451,36
Produits exceptionnels sur opérations en capital	500 000,00	339 877,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 005 306,98	5 458 989,14
Total des produits exceptionnels (VII)	5 756 603,49	2 648 414,78
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 182 809,93	2 699 541,24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	544 226,00	444 950,14
Dotations aux provisions et amortissements exceptionnels	2 299 008,82	-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	8 026 044,75	3 144 491,38
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	- 2 269 441,26	- 496 076,60
Participation des salariés (IX)	2 168 806,47	779 679,76
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V+VII)	283 536 808,58	260 238 087,53
Total des charges (II + IV + VI+VIII+IX+X)	283 579 315,96	260 227 847,05
Bénéfice ou perte (total produits - total charges)	- 42 507,38	10 240,48

GIE AXA GROUP OPERATIONS FRANCE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

*Tous les chiffres indiqués dans la présente annexe sont exprimés en Euros
(Sauf indication contraire)*

ANNEXE DE L'EXERCICE 2024

INTRODUCTION.

L'exercice 2024 du GIE AXA GROUP OPERATIONS FRANCE a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- À compter du 1^{er} janvier 2024, le transfert des activités d'AXA NEXT au bénéfice du Groupement a pris pleinement effet conformément à la convention de successeur conclue le 11 décembre 2023 entre le Groupement et la société AXA NEXT à l'issue de laquelle, le Groupement s'est porté acquéreur auprès d'AXA NEXT des activités de prestations de services liées aux conseils en technologie et de recherches de solutions innovantes moyennant une contrepartie financière s'élevant à 521 198 euros.
- Aucune société n'a été admise en qualité de membre du GIE AXA GROUP OPERATIONS France en 2024.
- Le 1^{er} octobre 2024, le Groupement a conclu une convention de successeur avec XL Catlin Services SE au terme de laquelle le Groupement a transféré 16 salariés rattachés à l'activité Digital Commercial Platform (DCP) ainsi que les engagements relatifs aux salariés transférés moyennant une contrepartie financière de 500 000 euros.
- La dégradation des conditions macroéconomiques et des perspectives économiques s'est poursuivie sur l'exercice 2024, notamment au travers d'un contexte inflationniste. Ces éléments ont été pris en compte dans les jugements et estimations établis par la direction pour l'élaboration des comptes clos au 31 décembre 2024. Ce contexte n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la société et ses comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux du GIE AXA GROUP OPERATIONS France sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

A.1 Immobilisations incorporelles

- | | |
|---|------------------|
| - Logiciels courants d'exploitation et logiciels informatiques (Logiciels ou droits d'utilisation acquis pour une période de 12 mois par contrat) | Linéaire 12 mois |
| - Logiciels informatiques (logiciel standard) | Linéaire 3 ans |
| - Logiciels informatiques (licences CITRIX et logiciels supports aux systèmes d'exploitation) | Linéaire 5 ans |

A.2 Immobilisations corporelles

- | | |
|--|-------------------------|
| - Installations, Agencements, Aménagements | Linéaire sur 5 à 10 ans |
| - Agencements – Installation Cabling | Linéaire sur 7 ans |
| - Matériel micro-informatique et Audiovisuel | Linéaire sur 2 à 6 ans |
| • dont matériel d'impression (5 ans) | Linéaire sur 5 ans |

- Matériel Réseau (8 ans) et Téléphonique	Linéaire sur 5 à 8 ans
• dont PABX,	Linéaire sur 6 ans
• dont matériel de sécurité (firewall)	Linéaire sur 5 ans
- Matériel (5 ans) et Mobilier de bureau (10 ans)	Linéaire sur 5 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire sur 5 à 8 ans

A.3 Immobilisations financières

Ce poste comprend des prêts au personnel du groupement et portant intérêts (périmètre : reprise du GIE AXA CONSEIL et AXA TECH SAS).

GIE AXA GROUP OPERATIONS France a accordé des prêts (prêt auto, prêt conso, prêt hypothécaire, prêt d'amélioration à l'habitat, prêt d'acquisition de la résidence principale) au personnel de la société et portant intérêt selon le barème établi par la Direction des Ressources Humaines d'AXA France.

Les prêts sont comptabilisés au coût historique selon le capital accordé aux salariés. Les entités du groupe AXA n'accordent plus de prêts aux personnels depuis fin 2015 à l'exception d'AXA Banque.

A.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur coût historique. Les créances comprennent essentiellement les dépenses dues par les membres du groupement et non encore réglées à la clôture de l'exercice.

A.5 Disponibilités

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Les opérations en devises concernant les comptes bancaires sont enregistrées dans la devise concernée sur la base du cours mensuel de fin de mois du mois précédent. À la clôture de l'exercice, les soldes en devises sont réévalués au dernier cours officiel du 31 décembre de chaque exercice. L'écart de conversion est porté au compte de résultat.

A.6 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont comptabilisés au coût historique. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024.

A.7 Compte d'exploitation

Les dépenses encourues sont intégralement refacturées aux membres du GIE. Certaines dépenses spécifiques sont mises à la charge des tiers pour lesquels elles ont été engagées.

A.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Le solde des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024 est constitué comme suit :

- Provisions pour restructuration à hauteur de 1,6 M€ dont une reprise de 0,9 M€ au titre de l'exercice 2024
- Autres provisions pour charge liées au dispositif Transition Activité Retraite (T.A.R) de 1,4 M€
- Autres provisions pour charge liées au dispositif Seniors Engagement Solidaire (S.E.S) de 2,3 M€

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GIE AXA GROUP OPERATIONS (ex AXA SERVICES)					Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A- II) *	JU	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	JV	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	JX	TH	TI	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DJ	D4	D5	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	JY	TP	TQ	TR		
TOTAL I	JZ	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	2 296 362	2 002 701	5 306 815		
Provisions pour dépréciation						
sur immobilisations						
- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
- corporelles	6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09		
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TV	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 013 154	2 296 362	2 002 701	5 306 815	
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation	UE		UF			
- financières	UG		UH			
- exceptionnelles	UI	2 296 362	2 002 701			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de
 l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

B.1 Etat de l'actif immobilisé

5

IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GIE AXA GROUP OPERATIONS (ex AXA SERVICES)										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
					1		2		3		
							Consistent ou à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultat d'ajustement ou équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
									1		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	12 988 847	KE		KF	599 457	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L8	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	40 961	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	49 043 601	LC		LD	687 429	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours			LH	59 053	LI		IJ	7 550	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	49 143 614	LO		LP	694 979	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8H		8I		
	Autres participations				8J		8K		8L		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	41 899	IU		IV	4 040	
	TOTAL IV				IQ	41 899	IR		IS	4 040	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	62 174 360	OH		OJ	1 298 476		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Dissolutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
					par versement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises à disposition ou résultat d'ajustement ou équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
					1		2		4		
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	JO	LV	543 198	LW	13 045 106	LX	
	Terrains				IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	-110 923	MM		MN	151 884	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	48 807	MS	8 213	MT	49 674 010	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	62 116	MZ		NA	4 487	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	8 213	NH	49 830 380	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		OT		
	Autres participations				IO		OX		OY		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	6 676	2F	39 263	
	TOTAL IV				I3		2J	6 676	NK	39 263	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	558 087	OL	62 914 749	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cofin Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

B.2 Etat des amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GIE AXA GROUP OPERATIONS (ex AXA SERVICES)</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 786 425	PF	137 464	PG		PH	6 923 889		
TOTAL I		RK	6 786 425	RM	137 464	RN		RO	6 923 889		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions		Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
		Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	18 975	QE	62 877	QF		QG	81 852	
		Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	45 579 491	QM	1 477 439	QN	7 185	QO	47 049 746		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	45 598 466	QV	1 540 316	QW	7 185	QX	47 131 597		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	52 384 892	QP	1 677 779	QQ	7 185	QR	54 055 486		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
		Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation		NL				NM				N0	
TOTAL III		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

B.3 Échéance des créances et dettes à la clôture de l'exercice

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GIE AXA GROUP OPERATIONS (ex AXA SERVICES)		Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	
	Créance représentative de titres (Personne par liquidation prêts ou remis en garantie * (Personne par liquidation actuellement constituée) UO	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	Etat et autres collectivités publiques	VM	
	Impôts sur les bénéfices	VB	
Taxe sur la valeur ajoutée	VN		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP		
Divers	VC		
Groupe et associés (2)	VR		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS		
Charges constatées d'avance	VT		
TOTAUX		VT	VU
			VV
REVOIS	(1) Montant des	VB	
	Prêts accordés en cours d'exercice	VE	
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an et 5 ans au plus 3
			A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		TV	
Autres emprunts obligataires (1)		TZ	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		IA	
Fournisseurs et comptes rattachés		IB	
Personnel et comptes rattachés		IC	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		ID	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	IE	
	Taxe sur la valeur ajoutée	IV	
	Obligations cautionnées	IX	
	Autres impôts, taxes et assimilés	IQ	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		II	
Groupe et associés (2)		VI	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		IK	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ	
Produits constatés d'avance		IL	
TOTAUX		VY	VZ
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

B.4 Etat des produits à recevoir

	31/12/2024
Produits à recevoir	Montant
Factures à établir clients groupe	68 985 274
Produits à recevoir groupe	1 822 576
Produits à recevoir engagements sociaux	113 884
Intérêts courus à recevoir groupe	119 898
RRR et Avoirs à recevoir – Fournisseurs groupe	5 513
RRR et Avoirs à recevoir – Fournisseurs groupe	1 092 583
TOTAL	72 139 728

Dont : Factures à établir intergroupe : 66 737 874 €

Factures à établir intragroupe : 2 247 400 €

Produits à recevoir intragroupe : 1 822 576 €

B.5 Etat des Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance - Fournisseurs externes	1 727 802	-	-
Total	1 727 802	-	-

Dont :

Fournisseur KYNDRIL France : 414 156 €

Fournisseur NXTO France : 390 162 €

Fournisseur NTT France : 260 903 €

B.6 Etat des Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de Produits Constatés d'avance comptabilisés au 31/12/2024.

B.7 Etat des charges à payer

	31/12/2024
Charges à payer	Montant
Dettes et engagements sociaux	36 727 830
Dettes fiscales	1 133 612
Factures non parvenues – Fournisseurs externes	9 950 740
Factures non parvenues – Fournisseurs groupe	19 198 637
Avoirs à établir Clients groupe	11 367 573
TOTAL	78 378 392

Dont : Factures non parvenues intragroupe : 17 794 369 €

Factures non parvenues externes : 9 950 740 €

AAE – avoirs à établir intergroupe : 9 121 074 €

AAE – avoirs à établir intragroupe : 2 246 499 €

Dettes sur congés payés acquis : 7 361 645 €

Provision Plan Performance Shares : 5 449 674 €

Provision Charges Sociales sur congés payés : 4 564 220 €

B.8 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Montant	Provision Perte de change
Écart conversion Actif	569	-
<i>(Perte latente sur dettes)</i>	<i>569</i>	
TOTAL	569	-

B.9 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Montant
Écart conversion Passif	63
(Gain latent sur dettes)	63
TOTAL	63

B.10 Composition du capital social

Le Capital social du GIE est composé de 7 parts de 100 € chacune.

Membres	Nombre de parts	Montant / part	Montant
AXA SA	3	100	300
AXA France VIE SA	1	100	100
AXA ASSURCREDIT SA	1	100	100
AXA WEALTH SERVICES SAS	1	100	100
AXA France IARD SA	1	100	100
TOTAL	7	100	700

B.11 Variation des capitaux propres

Les capitaux propres sont uniquement composés du capital social de 700 €.

Aucune réduction de capital n'a eu lieu en 2024 au sein du GIE AXA GROUP OPERATIONS France.

B.12 Filiales et participations

Le GIE ne possède ni filiale ni participation.

B.13 Chiffre d'affaires net

	31/12/2024	31/12/2023
DECOMPOSITION DU CA	272 933 856	253 229 388
Prestations de services aux membres France	266 300 471	248 941 982
Prestations de services aux non-membres France	5 562 273	4 254 782
Prestations de services aux non-membres UE	323 009	294
Prestations de services aux non-membres reste du monde	748 103	32 331

B.14 Le résultat exceptionnel

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 756 603	2 648 415
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (1)	3 251 297	-3 150 451
Produits exceptionnels sur opérations en capital (2)	500 000	339 877
Reprises sur provisions et transferts de charges (3)	2 005 307	5 458 989

	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 026 045	3 144 491
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 182 810	2 699 541
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (2)	544 226	444 950
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (3)	2 299 009	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Perte)	-2 269 441	-496 077

(1) dont la refacturation liée au dispositif Seniors Engagement Solidaires (SES) envers les membres du GIE AXA Group Opérations : 2,3 M€

(2) dont l'ensemble des opérations liées aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(3) dont Dotation aux provisions dispositif SES : 2,3 M€ et Reprise de provisions dispositif TAR : 1,1 M€

B.15 Informations sur les honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023 a été comptabilisée en charges en 2024 pour un montant de 31 172 € et une provision comptabilisée de 32 752 € au titre de l'exercice 2024.

B.16 Stocks

Au 31 décembre 2024, le poste « stock de marchandises » ne comporte aucune valeur.

B.17 Effectifs

Les effectifs du GIE GROUP OPERATIONS France au 31/12/2024 s'élèvent à **510 personnes** et se décomposent de la façon suivante :

Type de contrat	Statut	Effectif 31/12/2024	Effectif moyen 2024
CDI	Cadre	489	495,1
	Non Cadre	3	3,92
CDD	Cadre	0	2,25
	Non Cadre	0	0
Alternants	Non Cadre	15	13,25
Stage	Non Cadre	3	6,9
Total		510	521,4

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2024 est de 521,4 personnes contre 493,7 en 2023.

B.18 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à noter depuis le 1^{er} janvier 2025.

B.19 Provisions pour engagements sociaux

1- Méthode d'évaluation

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10 % de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur de marché des actifs de couverture. Ce traitement est conforme à la méthode 1 de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. La méthode comptable utilisée est celle du corridor (amortissement sur l'EARS de la fraction excédant 10% de la plus grande valeur entre le montant des droits à remboursement et la dette actuarielle).

Le montant des gains actuariels non constatés au bilan (écarts actuariels et coûts des services passés non amortis) s'élève à 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La société présente dans son bilan les engagements sociaux couverts par un contrat d'assurance auprès d'AXA Assurances Vie Mutuelle net des droits à remboursement que celui-ci confère.

Les droits à remboursement sont de 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les engagements de retraite, comptabilisés en charges à payer jusqu'au 31/12/2017, sont désormais considérés comme des engagements hors bilan.

Les provisions pour charges à payer comptabilisées au cours des exercices précédents seront extournées chaque fois que des coûts réels de primes de médailles du travail sont effectivement payés et comptabilisés au compte de résultat et chaque fois que des primes de couvertures des indemnités IFC, PRS et RRD (y compris la contribution URSSAF afférente) sont effectivement payées à AXA Assurances Vie Mutuelle et comptabilisées au compte de résultat.

2- Méthode d'étalement

À la suite de la mise à jour de novembre 2021 de la Reco ANC 2013-02, la charge à payer a été reprise par contrepartie du résultat et sera apurée au fur et à mesure. Aucun événement exceptionnel (modification, réduction ou liquidation) n'a été constaté au titre de l'exercice 2024.

3- Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles des engagements sociaux retenues au 31 décembre 2024 sont détaillées ci-après :

- Les taux de charges sociales sont fixés à 63% en 2024, soit un taux similaire à 2023.
- L'hypothèse de croissance des salaires à 2.50% pour les actifs (yc directeurs), contre 2.50% en 2023.
- Les principaux taux d'actualisation sont les suivants :

Régime	31/12/2023	31/12/2024
RRD	3,30%	3,40%
IFC	3,35%	3,50%
PRS	3,25%	3,40%
MDT	4,15%	3,40%
Congés anniversaire	4,15%	3,35%

4- Description générale des types de régime

- **IFC (Indemnité de Fin de Carrière)**

Lors du départ à la retraite d'un salarié, une indemnité de fin de carrière lui est versée. Cette indemnité dépend de l'ancienneté qu'il a acquise au sein de la société au moment de sa cessation d'activité et du salaire de fin de carrière.

- **RRD (Régime des Directeurs)**

Le RRD est un régime de retraite pour les directeurs, complémentaire à toutes les retraites acquises au titre des régimes obligatoires ou supplémentaires pendant la carrière professionnelle, quelle qu'en soit l'origine. Conformément à l'ordonnance n°2019-697 relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, les droits des salariés bénéficiaires de ce régime ont été cristallisés à effet du 31 décembre 2019.

- **PRS (Régime AXA à garantie minimale)**

La condition pour bénéficier du régime PRS est d'avoir, lors du départ à la retraite, au moins 15 ans d'ancienneté.

Le niveau de garantie est de 4 % du SFC en Tranche A et de 4,5 % du SFC en Tranche B.

La rente à attribuer au titre de cette garantie minimum est une rente différentielle, c'est-à-dire que son montant se détermine par différence entre le niveau de garantie et les rentes déductibles (la rente Fonds de Pension Professionnel, la rente Cruap, la rente issue du régime AXA à cotisations définies).

Conformément à l'ordonnance n°2019-697 relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, les droits des salariés bénéficiaires de ce régime ont été cristallisés à effet du 31 décembre 2019. Par ailleurs, conformément à cette même ordonnance, les salariés embauchés après le 3 juillet ne bénéficient pas du régime.

- **MDT (Médailles du travail)**

Une distinction honorifique est décernée à chaque salarié ayant au moins 20 ans d'ancienneté. La médaille du travail comprend 4 échelons en fonction desquels une prime dépendant du nombre d'années de service effectuées est versée au salarié.

- **Congés anniversaire**

À la 10^{ème}, 20^{ème} et 30^{ème} année d'ancienneté dans le Groupe AXA, chaque salarié bénéficie de congés payés supplémentaires. Les salariés concernés sont ceux titulaires d'un CDI ou en suspension de contrat (congés longue durée, maladie, incapacité, mesures fin de carrière).

B.20 Engagements hors-bilan

- | | | |
|----|---|-------------|
| 1. | Provisions pour pensions et engagements sociaux | 4 955 178 € |
| 2. | Médaille du travail | 245 227 € |
| 3. | Publicité de contrats de location | |

	Montant en Euro	Créancier
Engagements donnés	1 340	LA BANQUE POSTALE
	1 637 245	FRANFINANCE

Le fournisseur La banque postale et Franfinance ont demandé au greffe du Tribunal de commerce de Paris l'inscription des contrats de location de matériels informatiques.

4. Contrat de location simple

	A moins d'un an (en euros)	A plus d'un et moins de cinq ans (en euros)	A plus de cinq ans (en euros)
Contrats de location simple Remise en état	-	-	987 557

B.21 Entreprises liées

Non applicable.

B.22 Informations relatives aux dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux dirigeants du GIE ne peut être communiqué car il pourrait permettre d'identifier la situation d'un membre déterminé.

B.23 Liste des membres du GIE AXA GROUP OPERATIONS France

Voir détail ci-après :

1. ASSOCIATIONS DIFFUSION SERVICES - A.D.I.S.

Société Anonyme

12 avenue Pierre Mendès France

67 312 SCHILTIGHEIM

306 843 731 R.C.S. STRASBOURG

2. AVANSSUR

Société Anonyme

Immeuble le Verdi, 33 rue de Verdun / 48 Rue Carnot

92150 SURESNES

378 393 946 R.C.S. NANTERRE

3. AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE

Société d'Assurance Mutuelle

313, terrasses de l'Arche – 92 727 Nanterre Cedex

4. AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE

Société d'Assurance Mutuelle

313 Terrasses de l'Arche – 92 727 Nanterre Cedex

5. AXA ASSURCREDIT

Société Anonyme

313, terrasses de l'Arche – 92 727 NANTERRE Cedex

380 068 593 R.C.S. NANTERRE

6. AXA BANQUE

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance

203 – 205, rue Carnot – 94 138 FONTENAY SOUS-BOIS Cedex

542 016 993 R.C.S. CRETEIL

7. AXA BANQUE FINANCEMENT

Société Anonyme

203 – 205, rue Carnot – 94 138 FONTENAY SOUS-BOIS

348 211 244 R.C.S. CRETEIL

8. AXA FRANCE IARD

Société Anonyme

313, terrasses de l'Arche – 92 727 NANTERRE Cedex

722 057 460 R.C.S. NANTERRE

9. AXA FRANCE VIE

Société Anonyme

313, terrasses de l'Arche – 92 727 NANTERRE Cedex

310 499 959 R.C.S. NANTERRE

10. AXA FRANCE

Groupement d'Intérêt Economique

313, terrasses de l'Arche – 92 727 Nanterre Cedex

11. AXA WEALTH SERVICES

Société par Actions Simplifiée

14 avenue Jacqueline Auriol – 33700 Mérignac

813 719 259 R.C.S. BORDEAUX

12. AXA SA

Société Anonyme

25, avenue Matignon - 75008 PARIS

572 093 920 RCS PARIS

13. GIE AXA

Groupement d'Intérêt Economique

23, avenue Matignon – 75008 PARIS

333 491 066 R.C.S. PARIS

14. JURIDICA

Société Anonyme

1, place Victorien Sardou – 78160 MARLY LE ROI

572 079 150 R.C.S. VERSAILLES

15. LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE

Autre forme juridique

313, terrasses de l'Arche – 92 727 Nanterre Cedex

16. MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES

Mutuelle

277, rue Saint Jacques – 75 005 PARIS

17. SAINT-CHRISTOPHE PREVOYANCE

Société Anonyme

277, rue Saint Jacques - 75005 PARIS

399 227 404 R.C.S. PARIS

18. GIE AXA TRESORERIE EUROPE

Groupement d'Intérêt Economique

23 avenue Matignon – 75008 PARIS

342 660 107 R.C.S. PARIS



G.I.E. AXA Group Operations France

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



G.I.E. AXA Group Operations France

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du G.I.E. AXA Group Operations France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du G.I.E. AXA Group Operations France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'administrateur unique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'administrateur unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Olivier Durand

Bilan au 31 décembre 2024

Actif	Montant brut 2024	Amortissements et dépréciations	Montant net 2024	Montant net 2023
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	7 076 546,78 5 968 558,97	6 923 888,78	152 658,00 5 968 558,97	213 062,29 5 989 359,00
Total immobilisations incorporelles	13 045 105,75	6 923 888,78	6 121 216,97	6 202 421,29
Inst. tech. matériels et outillages industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	49 825 893,12 4 486,97 -	47 131 597,16	- 2 694 295,96 4 486,97	- 3 486 095,13 59 052,93
Total immobilisations corporelles	49 830 380,09	47 131 597,16	2 698 782,93	3 545 148,06
Autres participations Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières	35 222,84 4 040,00	-	35 222,84 4 040,00	41 899,20 -
Total immobilisations financières	39 262,84	-	39 262,84	41 899,20
Actif immobilisé	62 914 748,68	54 055 485,94	8 859 262,74	9 789 468,55
Stocks et en-cours Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	629 968,27	-	629 968,27	-
Clients et comptes rattachés Autres créances	73 275 998,55 5 267 773,31		73 275 998,55 5 267 773,31	39 158 509,15 32 421 913,10
Total créances	78 543 771,86	-	78 543 771,86	71 580 422,25
Valeurs mobilières de placement Disponibilités	1 869 908,50		1 869 908,50	13 726 021,22
Total Trésorerie	1 869 908,50	-	1 869 908,50	13 726 021,22
Charges constatées d'avance	1 727 802,04		1 727 802,04	684 170,75
Actif circulant	82 771 450,67	-	82 771 450,67	85 990 614,22
Charges à répartir sur plusieurs exercices Écarts de conversion actif	568,53		568,53	9 092,95
Comptes de régularisation	568,53	-	568,53	9 092,95
Total Actif	145 686 767,88	54 055 485,94	91 631 281,94	95 789 175,72

GIE AXA Group Operations France

Bilan au 31 décembre 2024

Passif	Montant net 2024	Montant net 2023
Capital social	700,00	700,00
Résultat de l'exercice	- 42 507,38	10 240,47
Provisions réglementées		
Capitaux propres	- 41 807,38	10 940,47
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 306 815,33	5 013 154,28
Provisions pour risques et charges	5 306 815,33	5 013 154,28
Emprunts et dettes auprès des ét. de crédit	380 438,15	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes. en cours		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	29 876 937,25	34 883 228,45
Dettes fiscales et sociales	38 961 215,98	36 838 094,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	0,00
Autres dettes	17 147 619,98	19 030 399,71
Dettes	86 366 211,36	90 751 722,52
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion de passif	62,63	13 358,45
Comptes de régularisation	62,63	13 358,45
Total Passif	91 631 281,94	95 789 175,72

Compte de résultat au 31 décembre 2024		
	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue : biens		
Production vendue : services	272 933 856,17	253 229 388,31
Chiffre d'affaires net	272 933 856,17	253 229 388,31
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortiss. et prov. - transfert de charges	3 790 244,39	3 318 391,64
Autres produits	2 755,78	106 437,50
Total des produits d'exploitation (I)	276 726 856,34	256 654 217,45
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	178 475 061,76	176 804 625,56
Impôts, taxes et versements assimilés	10 084 951,44	8 547 047,07
Salaires et traitements	54 963 071,39	45 774 879,54
Charges sociales	27 536 223,59	21 577 854,86
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 677 738,46	3 268 492,72
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	75 890,00	37 000,61
Total des charges d'exploitation (II)	272 812 936,64	256 009 900,36
Résultat d'exploitation (I - II)	3 913 919,70	644 317,09
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun:		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	9 543,13	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	20 972,05
Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobil.	465,92	637,83
Autres intérêts et produits assimilés	967 229,77	933 425,43
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change	76 109,93	1 392,04
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	1 043 805,62	935 455,30
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	476 078,42	268 389,18
Différences négatives de change	95 449,68	4 414,32
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	571 528,10	272 803,50
Résultat financier (V-VI)	472 277,52	662 651,80
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV+V-VI)	4 395 740,35	1 285 996,84
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 251 296,51	- 3 150 451,36
Produits exceptionnels sur opérations en capital	500 000,00	339 877,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 005 306,98	5 458 989,14
Total des produits exceptionnels (VII)	5 756 603,49	2 648 414,78
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 182 809,93	2 699 541,24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	544 226,00	444 950,14
Dotations aux provisions et amortissements exceptionnels	2 299 008,82	-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	8 026 044,75	3 144 491,38
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	- 2 269 441,26	- 496 076,60
Participation des salariés (IX)	2 168 806,47	779 679,76
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V+VII)	283 536 808,58	260 238 087,53
Total des charges (II + IV + VI+VIII+IX+X)	283 579 315,96	260 227 847,05
Bénéfice ou perte (total produits - total charges)	- 42 507,38	10 240,48

GIE AXA GROUP OPERATIONS FRANCE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

*Tous les chiffres indiqués dans la présente annexe sont exprimés en Euros
(Sauf indication contraire)*

ANNEXE DE L'EXERCICE 2024

INTRODUCTION.

L'exercice 2024 du GIE AXA GROUP OPERATIONS FRANCE a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- À compter du 1^{er} janvier 2024, le transfert des activités d'AXA NEXT au bénéfice du Groupement a pris pleinement effet conformément à la convention de successeur conclue le 11 décembre 2023 entre le Groupement et la société AXA NEXT à l'issue de laquelle, le Groupement s'est porté acquéreur auprès d'AXA NEXT des activités de prestations de services liées aux conseils en technologie et de recherches de solutions innovantes moyennant une contrepartie financière s'élevant à 521 198 euros.
- Aucune société n'a été admise en qualité de membre du GIE AXA GROUP OPERATIONS France en 2024.
- Le 1^{er} octobre 2024, le Groupement a conclu une convention de successeur avec XL Catlin Services SE au terme de laquelle le Groupement a transféré 16 salariés rattachés à l'activité Digital Commercial Platform (DCP) ainsi que les engagements relatifs aux salariés transférés moyennant une contrepartie financière de 500 000 euros.
- La dégradation des conditions macroéconomiques et des perspectives économiques s'est poursuivie sur l'exercice 2024, notamment au travers d'un contexte inflationniste. Ces éléments ont été pris en compte dans les jugements et estimations établis par la direction pour l'élaboration des comptes clos au 31 décembre 2024. Ce contexte n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la société et ses comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux du GIE AXA GROUP OPERATIONS France sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

A.1 Immobilisations incorporelles

- | | |
|---|------------------|
| - Logiciels courants d'exploitation et logiciels informatiques (Logiciels ou droits d'utilisation acquis pour une période de 12 mois par contrat) | Linéaire 12 mois |
| - Logiciels informatiques (logiciel standard) | Linéaire 3 ans |
| - Logiciels informatiques (licences CITRIX et logiciels supports aux systèmes d'exploitation) | Linéaire 5 ans |

A.2 Immobilisations corporelles

- | | |
|--|-------------------------|
| - Installations, Agencements, Aménagements | Linéaire sur 5 à 10 ans |
| - Agencements – Installation Cabling | Linéaire sur 7 ans |
| - Matériel micro-informatique et Audiovisuel | Linéaire sur 2 à 6 ans |
| • dont matériel d'impression (5 ans) | Linéaire sur 5 ans |

- Matériel Réseau (8 ans) et Téléphonique	Linéaire sur 5 à 8 ans
• dont PABX,	Linéaire sur 6 ans
• dont matériel de sécurité (firewall)	Linéaire sur 5 ans
- Matériel (5 ans) et Mobilier de bureau (10 ans)	Linéaire sur 5 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire sur 5 à 8 ans

A.3 Immobilisations financières

Ce poste comprend des prêts au personnel du groupement et portant intérêts (périmètre : reprise du GIE AXA CONSEIL et AXA TECH SAS).

GIE AXA GROUP OPERATIONS France a accordé des prêts (prêt auto, prêt conso, prêt hypothécaire, prêt d'amélioration à l'habitat, prêt d'acquisition de la résidence principale) au personnel de la société et portant intérêt selon le barème établi par la Direction des Ressources Humaines d'AXA France.

Les prêts sont comptabilisés au coût historique selon le capital accordé aux salariés. Les entités du groupe AXA n'accordent plus de prêts aux personnels depuis fin 2015 à l'exception d'AXA Banque.

A.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur coût historique. Les créances comprennent essentiellement les dépenses dues par les membres du groupement et non encore réglées à la clôture de l'exercice.

A.5 Disponibilités

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Les opérations en devises concernant les comptes bancaires sont enregistrées dans la devise concernée sur la base du cours mensuel de fin de mois du mois précédent. À la clôture de l'exercice, les soldes en devises sont réévalués au dernier cours officiel du 31 décembre de chaque exercice. L'écart de conversion est porté au compte de résultat.

A.6 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont comptabilisés au coût historique. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024.

A.7 Compte d'exploitation

Les dépenses encourues sont intégralement refacturées aux membres du GIE. Certaines dépenses spécifiques sont mises à la charge des tiers pour lesquels elles ont été engagées.

A.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Le solde des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024 est constitué comme suit :

- Provisions pour restructuration à hauteur de 1,6 M€ dont une reprise de 0,9 M€ au titre de l'exercice 2024
- Autres provisions pour charge liées au dispositif Transition Activité Retraite (T.A.R) de 1,4 M€
- Autres provisions pour charge liées au dispositif Seniors Engagement Solidaire (S.E.S) de 2,3 M€

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GIE AXA GROUP OPERATIONS (ex AXA SERVICES)					Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A- II) *	JU	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	JV	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	JX	TH	TI	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DJ	D4	D5	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	JY	TP	TQ	TR		
TOTAL I	JZ	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	2 296 362	2 002 701	5 306 815		
Provisions pour dépréciation						
sur immobilisations						
- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
- corporelles	6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09		
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TV	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 013 154	2 296 362	2 002 701	5 306 815	
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation	UE		UF			
- financières	UG		UH			
- exceptionnelles	UI	2 296 362	2 002 701			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de
 l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

B.1 Etat de l'actif immobilisé

DGFIP N° 2054 2024

Ne pas reporter le montant des cotisations*

Désignation de l'entreprise GIE AXA GROUP OPERATIONS (ex AXA SERVICES)

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Acquisitions	
						Contributions à une réévaluation patrimoniale au cours de l'exercice ou résultat d'ajustement ou équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	12 988 847	KE	599 457
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KK	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KN	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KP	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KQ		
		Matériel de transport*			KR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			KS		
		Emballages récupérables et divers *			KT		
				KV	40 961	KW	
				KY		KZ	
				LA		LB	687 429
				LC	49 043 601	LD	
				LE		LF	
				LI	59 053	LJ	7 550
			LK		LL		
			LN	49 143 614	LO	694 979	
TOTAL III							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			OG		OM	
	Autres participations			OU		ON	
	Autres titres immobilisés			IP		IR	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	41 899	IU	4 040
				IQ	41 899	IR	4 040
TOTAL IV							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	62 174 360	OH	1 298 476

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par versement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	543 198	LW	13 045 106	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MI		MJ		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	-110 923	MM		MN	151 884	
		Matériel de transport		IV		MP		MO		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	48 807	MS	8 213	MT	49 674 010	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
				MY	62 116	MZ		NA	4 487	
				NC		ND		NE		
				NG	8 213	NH	49 830 380	NI		
	TOTAL III									
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OK		OL	
		Autres participations			IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés				II		OB		OC		
Prêts et autres immobilisations financières				IJ		OE	6 676	OF	39 263	
				IS		ON	6 676	OK	39 263	
TOTAL IV										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				IL	558 087	OL	82 914 749	ON		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2037.

B.2 Etat des amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GIE AXA GROUP OPERATIONS (ex AXA SERVICES)</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 786 425	PF	137 464	PG		PH	6 923 889		
TOTAL I		RK	6 786 425	RM	137 464	RN		RO	6 923 889		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions		Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
		Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	18 975	QE	62 877	QF		QG	81 852	
		Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	45 579 491	QM	1 477 439	QN	7 185	QO	47 049 746		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	45 598 466	QV	1 540 316	QW	7 185	QX	47 131 597		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	52 384 892	QP	1 677 779	QQ	7 185	QR	54 055 486		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Inst. générales, agencements, aménagements des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
		Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation		NL				NM				N0	
TOTAL III		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

B.3 Échéance des créances et dettes à la clôture de l'exercice

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GIE AXA GROUP OPERATIONS (ex AXA SERVICES)		Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	
	Créance représentative de titres (Personne par liquidation prêts ou remis en garantie * (Personne par liquidation actuellement constituée) UO	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	Etat et autres collectivités publiques	VM	
	Impôts sur les bénéfices	VB	
Taxe sur la valeur ajoutée	VN		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP		
Divers	VC		
Groupe et associés (2)	VR		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS		
Charges constatées d'avance	VT		
TOTAUX		VT	VU
			VV
REVOIS	(1) Montant des	VB	
	– Prêts accordés en cours d'exercice	VE	
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an et 5 ans au plus 3
			A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		TV	
Autres emprunts obligataires (1)		TZ	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	
	à plus d'un an à l'origine	VH	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		IA	
Fournisseurs et comptes rattachés		IB	
Personnel et comptes rattachés		IC	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		ID	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	IE	
	Taxe sur la valeur ajoutée	IV	
	Obligations cautionnées	IX	
	Autres impôts, taxes et assimilés	IQ	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		II	
Groupe et associés (2)		VI	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		IK	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ	
Produits constatés d'avance		IL	
TOTAUX		VY	VZ
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

B.4 Etat des produits à recevoir

	31/12/2024
Produits à recevoir	Montant
Factures à établir clients groupe	68 985 274
Produits à recevoir groupe	1 822 576
Produits à recevoir engagements sociaux	113 884
Intérêts courus à recevoir groupe	119 898
RRR et Avoirs à recevoir – Fournisseurs groupe	5 513
RRR et Avoirs à recevoir – Fournisseurs groupe	1 092 583
TOTAL	72 139 728

Dont : Factures à établir intergroupe : 66 737 874 €

Factures à établir intragroupe : 2 247 400 €

Produits à recevoir intragroupe : 1 822 576 €

B.5 Etat des Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance - Fournisseurs externes	1 727 802	-	-
Total	1 727 802	-	-

Dont :

Fournisseur KYNDRIL France : 414 156 €

Fournisseur NXTO France : 390 162 €

Fournisseur NTT France : 260 903 €

B.6 Etat des Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de Produits Constatés d'avance comptabilisés au 31/12/2024.

B.7 Etat des charges à payer

	31/12/2024
Charges à payer	Montant
Dettes et engagements sociaux	36 727 830
Dettes fiscales	1 133 612
Factures non parvenues – Fournisseurs externes	9 950 740
Factures non parvenues – Fournisseurs groupe	19 198 637
Avoirs à établir Clients groupe	11 367 573
TOTAL	78 378 392

Dont : Factures non parvenues intragroupe : 17 794 369 €

Factures non parvenues externes : 9 950 740 €

AAE – avoirs à établir intergroupe : 9 121 074 €

AAE – avoirs à établir intragroupe : 2 246 499 €

Dettes sur congés payés acquis : 7 361 645 €

Provision Plan Performance Shares : 5 449 674 €

Provision Charges Sociales sur congés payés : 4 564 220 €

B.8 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Montant	Provision Perte de change
Écart conversion Actif	569	-
<i>(Perte latente sur dettes)</i>	<i>569</i>	
TOTAL	569	-

B.9 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Montant
Écart conversion Passif	63
(Gain latent sur dettes)	63
TOTAL	63

B.10 Composition du capital social

Le Capital social du GIE est composé de 7 parts de 100 € chacune.

Membres	Nombre de parts	Montant / part	Montant
AXA SA	3	100	300
AXA France VIE SA	1	100	100
AXA ASSURCREDIT SA	1	100	100
AXA WEALTH SERVICES SAS	1	100	100
AXA France IARD SA	1	100	100
TOTAL	7	100	700

B.11 Variation des capitaux propres

Les capitaux propres sont uniquement composés du capital social de 700 €.

Aucune réduction de capital n'a eu lieu en 2024 au sein du GIE AXA GROUP OPERATIONS France.

B.12 Filiales et participations

Le GIE ne possède ni filiale ni participation.

B.13 Chiffre d'affaires net

	31/12/2024	31/12/2023
DECOMPOSITION DU CA	272 933 856	253 229 388
Prestations de services aux membres France	266 300 471	248 941 982
Prestations de services aux non-membres France	5 562 273	4 254 782
Prestations de services aux non-membres UE	323 009	294
Prestations de services aux non-membres reste du monde	748 103	32 331

B.14 Le résultat exceptionnel

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 756 603	2 648 415
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (1)	3 251 297	-3 150 451
Produits exceptionnels sur opérations en capital (2)	500 000	339 877
Reprises sur provisions et transferts de charges (3)	2 005 307	5 458 989

	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 026 045	3 144 491
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 182 810	2 699 541
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (2)	544 226	444 950
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (3)	2 299 009	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Perte)	-2 269 441	-496 077

(1) dont la refacturation liée au dispositif Seniors Engagement Solidaires (SES) envers les membres du GIE AXA Group Opérations : 2,3 M€

(2) dont l'ensemble des opérations liées aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(3) dont Dotation aux provisions dispositif SES : 2,3 M€ et Reprise de provisions dispositif TAR : 1,1 M€

B.15 Informations sur les honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023 a été comptabilisée en charges en 2024 pour un montant de 31 172 € et une provision comptabilisée de 32 752 € au titre de l'exercice 2024.

B.16 Stocks

Au 31 décembre 2024, le poste « stock de marchandises » ne comporte aucune valeur.

B.17 Effectifs

Les effectifs du GIE GROUP OPERATIONS France au 31/12/2024 s'élèvent à **510 personnes** et se décomposent de la façon suivante :

Type de contrat	Statut	Effectif 31/12/2024	Effectif moyen 2024
CDI	Cadre	489	495,1
	Non Cadre	3	3,92
CDD	Cadre	0	2,25
	Non Cadre	0	0
Alternants	Non Cadre	15	13,25
Stage	Non Cadre	3	6,9
Total		510	521,4

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2024 est de 521,4 personnes contre 493,7 en 2023.

B.18 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à noter depuis le 1^{er} janvier 2025.

B.19 Provisions pour engagements sociaux

1- Méthode d'évaluation

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10 % de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur de marché des actifs de couverture. Ce traitement est conforme à la méthode 1 de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. La méthode comptable utilisée est celle du corridor (amortissement sur l'EARS de la fraction excédant 10% de la plus grande valeur entre le montant des droits à remboursement et la dette actuarielle).

Le montant des gains actuariels non constatés au bilan (écarts actuariels et coûts des services passés non amortis) s'élève à 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La société présente dans son bilan les engagements sociaux couverts par un contrat d'assurance auprès d'AXA Assurances Vie Mutuelle net des droits à remboursement que celui-ci confère.

Les droits à remboursement sont de 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les engagements de retraite, comptabilisés en charges à payer jusqu'au 31/12/2017, sont désormais considérés comme des engagements hors bilan.

Les provisions pour charges à payer comptabilisées au cours des exercices précédents seront extournées chaque fois que des coûts réels de primes de médailles du travail sont effectivement payés et comptabilisés au compte de résultat et chaque fois que des primes de couvertures des indemnités IFC, PRS et RRD (y compris la contribution URSSAF afférente) sont effectivement payées à AXA Assurances Vie Mutuelle et comptabilisées au compte de résultat.

2- Méthode d'étalement

À la suite de la mise à jour de novembre 2021 de la Reco ANC 2013-02, la charge à payer a été reprise par contrepartie du résultat et sera apurée au fur et à mesure. Aucun événement exceptionnel (modification, réduction ou liquidation) n'a été constaté au titre de l'exercice 2024.

3- Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles des engagements sociaux retenues au 31 décembre 2024 sont détaillées ci-après :

- Les taux de charges sociales sont fixés à 63% en 2024, soit un taux similaire à 2023.
- L'hypothèse de croissance des salaires à 2.50% pour les actifs (yc directeurs), contre 2.50% en 2023.
- Les principaux taux d'actualisation sont les suivants :

Régime	31/12/2023	31/12/2024
RRD	3,30%	3,40%
IFC	3,35%	3,50%
PRS	3,25%	3,40%
MDT	4,15%	3,40%
Congés anniversaire	4,15%	3,35%

4- Description générale des types de régime

- **IFC (Indemnité de Fin de Carrière)**

Lors du départ à la retraite d'un salarié, une indemnité de fin de carrière lui est versée. Cette indemnité dépend de l'ancienneté qu'il a acquise au sein de la société au moment de sa cessation d'activité et du salaire de fin de carrière.

- **RRD (Régime des Directeurs)**

Le RRD est un régime de retraite pour les directeurs, complémentaire à toutes les retraites acquises au titre des régimes obligatoires ou supplémentaires pendant la carrière professionnelle, quelle qu'en soit l'origine. Conformément à l'ordonnance n°2019-697 relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, les droits des salariés bénéficiaires de ce régime ont été cristallisés à effet du 31 décembre 2019.

- **PRS (Régime AXA à garantie minimale)**

La condition pour bénéficier du régime PRS est d'avoir, lors du départ à la retraite, au moins 15 ans d'ancienneté.

Le niveau de garantie est de 4 % du SFC en Tranche A et de 4,5 % du SFC en Tranche B.

La rente à attribuer au titre de cette garantie minimum est une rente différentielle, c'est-à-dire que son montant se détermine par différence entre le niveau de garantie et les rentes déductibles (la rente Fonds de Pension Professionnel, la rente Cruap, la rente issue du régime AXA à cotisations définies).

Conformément à l'ordonnance n°2019-697 relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, les droits des salariés bénéficiaires de ce régime ont été cristallisés à effet du 31 décembre 2019. Par ailleurs, conformément à cette même ordonnance, les salariés embauchés après le 3 juillet ne bénéficient pas du régime.

- **MDT (Médailles du travail)**

Une distinction honorifique est décernée à chaque salarié ayant au moins 20 ans d'ancienneté. La médaille du travail comprend 4 échelons en fonction desquels une prime dépendant du nombre d'années de service effectuées est versée au salarié.

- **Congés anniversaire**

À la 10^{ème}, 20^{ème} et 30^{ème} année d'ancienneté dans le Groupe AXA, chaque salarié bénéficie de congés payés supplémentaires. Les salariés concernés sont ceux titulaires d'un CDI ou en suspension de contrat (congés longue durée, maladie, incapacité, mesures fin de carrière).

B.20 Engagements hors-bilan

- | | | |
|----|---|-------------|
| 1. | Provisions pour pensions et engagements sociaux | 4 955 178 € |
| 2. | Médaille du travail | 245 227 € |
| 3. | Publicité de contrats de location | |

	Montant en Euro	Créancier
Engagements donnés	1 340	LA BANQUE POSTALE
	1 637 245	FRANFINANCE

Le fournisseur La banque postale et Franfinance ont demandé au greffe du Tribunal de commerce de Paris l'inscription des contrats de location de matériels informatiques.

4. Contrat de location simple

	A moins d'un an (en euros)	A plus d'un et moins de cinq ans (en euros)	A plus de cinq ans (en euros)
Contrats de location simple Remise en état	-	-	987 557

B.21 Entreprises liées

Non applicable.

B.22 Informations relatives aux dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux dirigeants du GIE ne peut être communiqué car il pourrait permettre d'identifier la situation d'un membre déterminé.

B.23 Liste des membres du GIE AXA GROUP OPERATIONS France

Voir détail ci-après :

1. ASSOCIATIONS DIFFUSION SERVICES - A.D.I.S.

Société Anonyme

12 avenue Pierre Mendès France

67 312 SCHILTIGHEIM

306 843 731 R.C.S. STRASBOURG

2. AVANSSUR

Société Anonyme

Immeuble le Verdi, 33 rue de Verdun / 48 Rue Carnot

92150 SURESNES

378 393 946 R.C.S. NANTERRE

3. AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE

Société d'Assurance Mutuelle

313, terrasses de l'Arche – 92 727 Nanterre Cedex

4. AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE

Société d'Assurance Mutuelle

313 Terrasses de l'Arche – 92 727 Nanterre Cedex

5. AXA ASSURCREDIT

Société Anonyme

313, terrasses de l'Arche – 92 727 NANTERRE Cedex

380 068 593 R.C.S. NANTERRE

6. AXA BANQUE

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance

203 – 205, rue Carnot – 94 138 FONTENAY SOUS-BOIS Cedex

542 016 993 R.C.S. CRETEIL

7. AXA BANQUE FINANCEMENT

Société Anonyme

203 – 205, rue Carnot – 94 138 FONTENAY SOUS-BOIS

348 211 244 R.C.S. CRETEIL

8. AXA FRANCE IARD

Société Anonyme

313, terrasses de l'Arche – 92 727 NANTERRE Cedex

722 057 460 R.C.S. NANTERRE

9. AXA FRANCE VIE

Société Anonyme

313, terrasses de l'Arche – 92 727 NANTERRE Cedex

310 499 959 R.C.S. NANTERRE

10. AXA FRANCE

Groupement d'Intérêt Economique

313, terrasses de l'Arche – 92 727 Nanterre Cedex

11. AXA WEALTH SERVICES

Société par Actions Simplifiée

14 avenue Jacqueline Auriol – 33700 Mérignac

813 719 259 R.C.S. BORDEAUX

12. AXA SA

Société Anonyme

25, avenue Matignon - 75008 PARIS

572 093 920 RCS PARIS

13. GIE AXA

Groupement d'Intérêt Economique

23, avenue Matignon – 75008 PARIS

333 491 066 R.C.S. PARIS

14. JURIDICA

Société Anonyme

1, place Victorien Sardou – 78160 MARLY LE ROI

572 079 150 R.C.S. VERSAILLES

15. LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE

Autre forme juridique

313, terrasses de l'Arche – 92 727 Nanterre Cedex

16. MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES

Mutuelle

277, rue Saint Jacques – 75 005 PARIS

17. SAINT-CHRISTOPHE PREVOYANCE

Société Anonyme

277, rue Saint Jacques - 75005 PARIS

399 227 404 R.C.S. PARIS

18. GIE AXA TRESORERIE EUROPE

Groupement d'Intérêt Economique

23 avenue Matignon – 75008 PARIS

342 660 107 R.C.S. PARIS